



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU GRANIT
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lambton, tenue au lieu ordinaire du 213, rue de l'aréna, Centre communautaire et sportif le mardi 9 avril 2024 à 19 h 30.

Sont présents à cette séance les membres du Conseil suivants :

Siège #1 - Pierre Lemay
Siège #2 - Frédéric Breton
Siège #3 - Roch Lachance
Siège #4 - Alain Villeneuve
Siège #5 - Pierre Couture

Est/sont absents à cette séance :

Siège #6 - Michel Lamontagne

Tous formant quorum sous la présidence du Maire, monsieur Ghislain Breton. madame Maryse Champagne, directrice générale et greffière-trésorière par intérim agit à titre de secrétaire.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

24-04-110

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président présente l'ordre du jour de la séance.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 12 mars 2024
 - 3.2 - Séance extraordinaire du 2 avril 2024
- 4 - SUIVI DES COMITÉS
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - DÉCLARATION D'INTÉRÊT PÉCUNIAIRE PARTICULIER
- 7 - ADMINISTRATION
 - 7.1 - Dépôt de la liste des dépenses
 - 7.2 - Demande d'émission d'un financement temporaire au montant de 3 300 000.00 \$ lié au règlement d'emprunt #24-581
 - 7.3 - Demande d'émission d'un financement temporaire au montant de 6 412 673.00 \$ lié au règlement d'emprunt #24-582
 - 7.4 - Embauche d'une stagiaire à la comptabilité
 - 7.5 - Autorisation d'embauche de personnel saisonnier
 - 7.6 - Demande de location de la patinoire à l'aréna
 - 7.7 - Octroi pour les services professionnels - Immeuble multifonctionnel
- 8 - VOIRIE ET TRANSPORT
 - 8.1 - Attestation de la véracité des frais engagés visant la compensation des sommes versées pour l'année civile - 2023
 - 8.2 - Octroi d'un contrat pour le balayage des rues
 - 8.3 - Octroi d'un contrat pour le débroussaillage

- 8.4 - Octroi d'un contrat - Fourniture et transport de pierres concassées pour l'année 2024
- 8.5 - Octroi d'un mandat pour l'excavation, le drainage, le terrassement et la mise en forme de la chaussée
- 8.6 - Octroi d'un contrat pour la fourniture et l'épandage d'abat poussière
- 8.7 - Octroi d'un contrat - réfection d'une section du rang Saint-Michel
- 8.8 - Mandat pour l'appel d'offres pour les travaux de stabilisation du ruisseau Turcotte
- 9 - HYGIÈNE DU MILIEU
- 10 - Aménagement et urbanisme
 - 10.1 - Embauche au poste permanent d'un inspecteur en bâtiment et environnement
 - 10.2 - Protocole d'entente intermunicipale concernant des services d'inspection
- 11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
 - 11.1 - Regroupement des offices municipales d'habitation
- 12 - LOISIRS, SPORTS CULTURES ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 12.1 - Avis de motion - Règlement 24-586 décrétant la tarification en vigueur pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité de Lambton- camp de jour et service de garde
 - 12.2 - Présentation du projet de règlement 24-586 décrétant la tarification en vigueur pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité de Lambton- camp de jour et service de garde
 - 12.3 - Installation des bouées et location d'un ponton
 - 12.4 - Acquisition d'une application pour la gestion du camp de jour
- 13 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 13.1 - Entente de fourniture de services relative à la protection contre les incendies
 - 13.2 - Avis de motion - Règlement 24-585 portant sur l'établissement d'un service d'un service de sécurité incendie et abrogeant le règlement 06-309
- 14 - LÉGISLATION
 - 14.1 - Adoption du règlement no 24-584 modifiant le règlement de zonage no 09-345 afin d'autoriser les logements intergénérationnels
- 15 - CONTRIBUTIONS
- 16 - CORRESPONDANCE
- 17 - VARIA
 - 17.1 - Mise en place d'une stratégie de stations de lavage et descentes de bateaux automatisées au Grand Lac Saint-François
 - 17.2 - Certificat de la procédure d'enregistrement - Règlement 24-583 décrétant des travaux de rénovations du presbytère à Lambton et autorisant un emprunt pour en payer le coût
 - 17.3 - Remplacement et plantation de cèdres au 50 rang St-Michel
- 18 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 19 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

24-04-111

3.1 - Séance ordinaire du 12 mars 2024

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 mars dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé, appuyé et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2024, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-04-112

3.2 - Séance extraordinaire du 2 avril 2024

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 2 avril dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé, appuyé et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 avril 2024, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 - SUIVI DES COMITÉS

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

6 - DÉCLARATION D'INTÉRÊT PÉCUNIAIRE PARTICULIER

Monsieur Ghislain Breton, maire, déclare son intérêt sur le point 8.04

7 - ADMINISTRATION

24-04-113

7.1 - Dépôt de la liste des dépenses

Incompressibles

Une liste des dépenses incompressibles régulièrement payées au montant de cent quatre-vingt-douze mille neuf cent quatre-vingt-un dollars et quatre-vingt-douze. (192 981.92 \$) est remise à chacun des membres du Conseil.

Comptes à payer

La liste des comptes à payer est présentée aux membres du Conseil.

Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE les comptes à payer au montant de cent trente-deux mille quatre cents dollars et soixante (132 400.60\$) soient acceptés et que les paiements soient autorisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-04-114

7.2 - Demande d'émission d'un financement temporaire au montant de 3 300 000.00 \$ lié au règlement d'emprunt #24-581

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton a adopté le règlement 24-581 décrétant des travaux de réfection d'une section du rang Saint-Michel à Lambton et autorisant un emprunt pour en payer le coût;

ATTENDU QUE le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement 24-581 le 19 mars 2024;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander à la Caisse Desjardins de Lac-Mégantic - Le Granit l'émission d'un financement temporaire au montant de trois millions trois cent mille dollars (3 300 000.00 \$) pour le règlement d'emprunt 24-581 à son taux préférentiel en date d'aujourd'hui;

ATTENDU QUE les déboursés sur ce financement seront progressifs sur demande écrite de la Municipalité;

ATTENDU QUE le remboursement du capital se fera également sur demande écrite de la part de la Municipalité;

Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE la Municipalité de Lambton demande à la Caisse Desjardins de Lac-Mégantic-

Le Granit l'émission d'un financement temporaire au montant de trois millions trois cent mille dollars (3 300 000\$) pour le règlement d'emprunt 24-581 à son taux préférentiel en date d'aujourd'hui;

QUE le Maire, monsieur Ghislain Breton et la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, madame Maryse Champagne, soient autorisés à signer tous documents relatifs à la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-04-115

7.3 - Demande d'émission d'un financement temporaire au montant de 6 412 673.00 \$ lié au règlement d'emprunt #24-582

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton a adopté le règlement 24-582 décrétant des travaux de réfection d'une section du rang 4 à Lambton et autorisant un emprunt pour en payer le coût;

ATTENDU QUE le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement 24-582, le 19 mars 2024;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander à la Caisse Desjardins de Lac-Mégantic - Le Granit l'émission d'un financement temporaire au montant de six millions quatre cent douze mille six cent soixante-treize dollars (6 412 673.00 \$) pour le règlement d'emprunt 24-582 à son taux préférentiel en date d'aujourd'hui;

ATTENDU QUE les déboursés sur ce financement seront progressifs sur demande écrite de la Municipalité;

ATTENDU QUE le remboursement du capital se fera également sur demande écrite de la part de la Municipalité;

Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE la Municipalité de Lambton demande à la Caisse Desjardins de Lac-Mégantic - Le Granit l'émission d'un financement temporaire au montant de six millions quatre cent douze mille six cent soixante-treize dollars (6 412 673.00 \$) pour le règlement d'emprunt 24-582 à son taux préférentiel en date d'aujourd'hui;

QUE le Maire, monsieur Ghislain Breton et la directrice générale et greffière-trésorière par intérim soient autorisés à signer tous documents relatifs à la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-04-116

7.4 - Embauche d'une stagiaire à la comptabilité

ATTENDU QUE madame Tonia Dominique a présenté une demande de stage en comptabilité non-rémunéré à la Municipalité;

ATTENDU QUE la durée du stage est du 15 avril au 15 mai;

Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE la Municipalité de Lambton accueille madame Tonia Dominique pour un stage en comptabilité d'une durée de 1 mois.

QU'un compensation financière soit versée à madame Tonia Dominique selon le taux du salaire minimum au 1er mai 2024 pour les heures de stage effectuées à la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

24-04-117

7.5 - Autorisation d'embauche de personnel saisonnier

ATTENDU l'ouverture du bureau d'accueil touristique de la Fête nationale à la fête

du Travail;

ATTENDU l'ouverture du Camping du Parc du Grand lac Saint-François et de son chalet d'accueil abritant le casse-croûte;

ATTENDU l'ouverture de la plage sous surveillance;

ATTENDU les divers travaux d'entretien et de réfection exécutés par le Service des travaux publics;

ATTENDU le besoin de moniteurs/monitrices de terrains de jeux;

Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE la Municipalité autorise l'embauche de personnel saisonnier pour pourvoir les postes suivants et selon les besoins :

deux (2) postes de préposé(e) à l'accueil touristique;
quatre (4) postes de préposé(e) à l'accueil et à la restauration au Camping du Grand lac Saint-François;
un (1) poste de sauveteur(e) de plage;
deux (2) poste de journalier/journalière aux travaux publics et aménagement des espaces verts;
cinq (5) postes de moniteurs/monitrices aux terrains de jeux.

QUE les procédures soient entreprises afin de pourvoir les postes d'emplois saisonniers à combler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-04-118

7.6 - Demande de location de la patinoire à l'aréna

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de location de la patinoire à l'aréna pour la période du mois de mai 2024;

Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE le conseil municipal consent à louer l'espace patinoire à l'aréna pour la période du 29 avril au 31 mai 2024 pour la somme de deux mille dollars (2000.00 \$) plus les taxes applicables.

QUE la Municipalité informe le locateur qu'elle se dégage de tout recours en cas de bris, dommage ou autres.

QUE les lieux devront être remis dans un bon état.

QU'une entente de location intervienne entre les deux parties et que le maire et la directrice générale et greffière trésorière par intérim soient tous deux autorisés à signer cette entente.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

24-04-119

7.7 - Octroi pour les services professionnels - Immeuble multifonctionnel

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton est allée en appel d'offres pour les services professionnels d'architecte pour l'élaboration des plans et devis pour l'édifice Multi Fonctionnel;

ATTENDU QUE l'appel d'offres comportait deux étapes: qualification et évaluation financière;

ATTENDU les résultats suivants suite à l'ouverture des soumissions:

ENVELOPPE QUALITIFICATION:

	Cote Max	Blouin Beauchamp Architectes		ADSP Architecture & Design		RJDA Architectes		Julie Lussier Architecture		DG3A Architecture	
		%	Points	%	Points	%	Points	%	Points	%	Points
Expérience du soumissionnaire	20	85%	17	65%	13	85%	17	50%	10	85%	17
Compétence et disponibilité, responsable de projet	30	80%	24	60%	18	85%	25,5	50%	15	83%	24,9
Organisation de l'équipe projet	30	80%	24	60%	18	75%	22,5	50%	15	83%	24,9
Échéancier et biens livrables	15	75%	11,25	60%	9	80%	12	50%	7,5	85%	12,75
Qualité de l'offre de service	5	40%	2	60%	3	80%	4	50%	2,5	80%	4
Total:		78,25%	78,25	61,00%	61	81,00%	81	50,00%	50	83,55%	83,55

ENVELOPPE FINANCIÈRE

	Blouin Beauchamp Architectes	RJDA Architectes	DG3A Architecture
A: Pointage de l'évaluation (_/100)	78,25	81,00	83,55
B: Prix de la soumission (\$)	605 499 \$	470 823 \$	503 011 \$
$((A+50)*10000)/B$	2,1181	2,7824	2,6550

ATTENDU QUE suite à l'analyse des soumissions, le comité de sélection pour les services professionnels recommande la firme RJDA Architectes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE le mandat pour la réalisation des plans et devis soit octroyé à RJDA Architectes au montant de 470 823.00 \$ plus taxes applicables le tout conditionnel à l'acceptation de notre règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8 - VOIRIE ET TRANSPORT

24-04-120

8.1 - Attestation de la véracité des frais engagés visant la compensation des sommes versées pour l'année civile - 2023

ATTENDU QUE le Ministère des Transports a versé une compensation de 69 111.00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2023;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE le Conseil doit attester de la véracité des frais engagés sur les routes locales de la Municipalité au montant de 231 959.71 \$ pour l'année 2023;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE la Municipalité atteste de la véracité des frais des routes locales et des éléments des ponts au montant de deux cent trente-un mille neuf cent cinquante-neuf dollars et 71 (231 959.71 \$) et dont la responsabilité incombe à la Municipalité à l'égard de la compensation versée de soixante-neuf mille quatre cent onze dollars (69 111.00 \$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-04-121

8.2 - Octroi d'un contrat pour le balayage des rues

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des prix pour le balayage de rues pour l'année 2024 ;

ATTENDU QUE la politique d'achat local priorise l'achat local jusqu'à cinq pour cent (5 %) du plus bas soumissionnaire pour les acquisitions de biens et services;

ATTENDU QUE les entreprises suivantes ont soumis une offre de service conforme selon l'appel d'offres ;

FOURNISSEURS	TARIFS AVANT TAXES
Entreprises S.C. Classique	5 200.00\$
Myrroy	5 499.95\$
Les immeubles 118 inc.	8 000.00\$

Il est proposé, appuyé et résolu:

D'octroyer le contrat de balayage de rue pour l'année 2024 à l'Entreprises S.C. Classique au montant de cinq mille deux cents dollars (5 200.00 \$) plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-04-122

8.3 - Octroi d'un contrat pour le débroussaillage

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des prix pour le fauchage et le débroussaillage des chemins municipaux pour l'année 2024 ;

ATTENDU QUE la politique d'achat local priorise l'achat local jusqu'à cinq pour cent (5 %) du plus bas soumissionnaire pour les acquisitions de biens et services ;

ATTENDU QUE le Conseil considère la soumission la plus avantageuse pour la Municipalité;

ATTENDU QUE les soumissions reçues suivantes :

FOURNISSEURS	ÉQUIPEMENTS	PRIX SANS LES TAXES
Les entreprises Dany Champagne	Débroussailleuse 25 pieds	98\$/heure
	Débroussailleuse 20 pieds	98\$/heure
Travaux agricoles Richard Lapointe	Débroussailleuse 32 pieds	175\$/heure
	Débroussailleuse 25 pieds	150\$/heure

Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE la Municipalité octroie le contrat aux entreprises Dany Champagne au montant décrit ci-dessus pour le débroussaillage et le fauchage des chemins municipaux pour l'année 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-04-123

8.4 - Octroi d'un contrat - Fourniture et transport de pierres concassées pour l'année 2024

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'intérêt sur invitation concernant la fourniture et le transport de pierres concassées MG-20b en 2024;

ATTENDU QUE la politique d'achat local priorise l'achat local jusqu'à cinq pour cent (5 %) du plus bas soumissionnaire pour les acquisitions de biens et services ;

ATTENDU QUE le conseil considère la soumission la plus avantageuse pour la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les prix suivants;

SOUMISSIONNAIRE	Carrière Courcelles	M. Labrecque	Giroux Lessard	Ferme du Caburon
COÛT DU MATÉRIEL 2024 (par tonne métrique)	11,75 \$	11.50\$	10.22\$	11.50 \$
COÛT DU TRANSPORT 2024 (par tonne métrique)	6.72 \$	5.72\$	5.53\$	4.00 \$
TOTAL 2024 (par tonne métrique)	19.15\$	17.90	16.43\$	16.18 \$
TOTAL 2024 AVEC TAXES (par tonne métrique)	22.02\$	20.59\$	18.89\$	18.60 \$

Il est proposé, appuyé et résolu:

D'OCTROYER le contrat à Giroux Lessard. le plus bas soumissionnaire conforme en regard de sa Politique d'achat local pour la fourniture et le transport de pierres concassées MG-20B devant servir à l'entretien des chemins sur le territoire de Lambton pour l'année 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-04-124

8.5 - Octroi d'un mandat pour l'excavation, le drainage, le terrassement et la mise en forme de la chaussée

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'intérêt sur invitation pour les divers travaux d'excavation à effectuer pendant la saison estivale 2024 ;

ATTENDU QUE les entrepreneurs ont soumis des prix distincts pour chaque type d'équipement pouvant être mis à la disposition de la Municipalité ;

ATTENDU QUE selon l'équipement nécessaire à la réalisation de chaque ouvrage, la Municipalité s'engage à contacter le fournisseur proposant le prix le plus avantageux pour ledit équipement. Advenant le cas où l'entrepreneur ne pourrait dispenser le service dans un délai jugé raisonnable par le service des travaux publics, la Municipalité se réserve le droit de contacter le deuxième plus bas soumissionnaire pour la réalisation des travaux ;

ATTENDU QUE les taux horaires suivants ont été soumis par les entrepreneurs en excavation :

	MONTANT TAXES INCLUSES	
	Excavation Rodrigue	Transport Marco Labrecque inc.
Excavatrice Tramac - Doosan - 225	316.18 \$	
Excavatrice Tramac - Doosan - 180	275.94 \$	
Excavatrice - Doosan - 225	201.21 \$	
Excavatrice - Doosan - 180	183.96 \$	
Excavatrice - Doosan - 140	155.22 \$	169.77 \$
Excavatrice - Hyundai - 80	137.97 \$	

Camion 10 roues		151.77 \$
Camion 12 roues		177.06 \$
Excavatrice EU60 Volvo	183.96 \$	
Pelle - Cat - 312C		169.77 \$

Il est proposé, appuyé et résolu:

D'adopter la liste de prix ci-haut détaillée.

DE CONFIRMER QUE selon l'équipement nécessaire à la réalisation de chaque ouvrage, la Municipalité s'engage à contacter le fournisseur proposant le prix le plus avantageux pour ledit équipement. Advenant le cas où l'entrepreneur ne pourrait dispenser le service dans un délai jugé raisonnable, soit vingt-quatre heures (24 h), par le service des travaux publics, la Municipalité se réserve le droit de contacter le deuxième plus bas soumissionnaire pour la réalisation des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-04-125

8.6 - Octroi d'un contrat pour la fourniture et l'épandage d'abat poussière

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des prix pour la fourniture et l'épandage d'abat poussière pour l'année 2024;

ATTENDU QU'aucune qualification BNQ n'est requise pour cet appel d'intérêt. Par contre, aux fins de qualification, le soumissionnaire doit joindre une fiche signalétique de son produit;

ATTENDU QUE la Municipalité se réserve le droit de faire échantillonner et analyser le produit offert par un laboratoire reconnu afin de vérifier la concordance entre la fiche signalétique et le produit échantillonné s'il n'est pas certifié BNQ;

ATTENDU QU'advenant le cas de non-concordance, la Municipalité se réserve le droit de prélever une pénalité de 20 % par litre sur la facture totale;

ATTENDU QUE la politique d'achat local priorise l'achat local jusqu'à cinq pour cent (5 %) du plus bas soumissionnaire pour les acquisitions de biens et services ;

ATTENDU les offres de services reçues suivantes:

FOURNISSEURS	PRODUITS
	Chlorure de calcium liquide (35%) Montant au litre
Transport Adrien Roy & Filles inc.	0.409 \$
Multi-routes inc.	0.479 \$
Les Entreprises Bourget inc.	0.4614 \$

Il est proposé, appuyé et résolu:

D'octroyer le contrat à Transport Adrien Roy & Filles inc. pour la fourniture et l'épandage d'abat poussière avec le Chlorure de calcium liquide 35 % pour un montant de 0,409 \$ plus les taxes applicables du litre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Notes personnelles

Il y a une erreur dans le calcul de Adrien Roy et Filles mais c'est le prix unitaire qui prévaut, donc .409 x 125 000 litres = 51 125\$

24-04-126

8.7 - Octroi d'un contrat - réfection d'une section du rang Saint-Michel

ATTENDU QUE la Municipalité doit procéder à la réfection d'une section du rang Saint-Michel;

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu une aide financière maximale de 2 640 343.00 \$ pour la réfection de cette section;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté la résolution 24-01-012 octroyant le mandat à EXP Canada inc. pour l'élaboration des plans et devis définitifs ;

ATTENDU QU'un appel d'offres a été publié via le Système électronique d'appel d'offres (SEAO);

ATTENDU les soumissions reçues suivantes:

FOURNISSEURS	MONTANT SANS LES TAXES
Giroux et Lessard	3 630 516.97 \$
Excavation Gagnon et Frères	3 505 092.41 \$
Groupe Colas Québec	3 647 000.00 \$
Excavation Bolduc Inc..	3 011 847.27 \$
Construction de l'amiante	3 743 440.00 \$
Groupe Lapalme	3 437 474.18 \$
RJ Dutil et frères INC.	3 397 617.18 \$
Lafontaine et Fils	3 516 416.61 \$
Construction à l'Abénakis	3 553 128.04 \$

ATTENDU QUE suite à l'analyse des soumissions pour la réfection d'une section du rang Saint-Michel, la firme EXP Canada inc. recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire jugé conforme soit Excavation Bolduc inc.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE la Municipalité octroie le contrat de la réfection d'une section du rang Saint-Michel à Excavation Bolduc Inc. au montant de trois millions onze mille huit cent quarante-sept dollars et vingt-sept (3 011 847.27 \$) plus les taxes applicables.

QUE le conseil municipal autorise le maire, monsieur Ghislain Breton, et la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, madame Maryse Champagne à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents afférents à la réfection du rang Saint-Michel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-04-127

8.8 - Mandat pour l'appel d'offres pour les travaux de stabilisation du ruisseau Turcotte

ATTENDU QUE la firme Stantec a été mandatée pour la réalisation des plans et devis pour la stabilisation du Ruisseau Turcotte;

ATTENDU QUE la firme Stantec a soumis l'estimation des coûts des travaux;

Il est proposé, appuyé et résolu;

QUE le conseil mandate sa directrice générale et greffière-trésorière intérimaire à enclencher la procédure pour l'appel d'offres pour des travaux de stabilisation du Ruisseau Turcotte qui devront se dérouler à l'été 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9 - HYGIÈNE DU MILIEU

10 - Aménagement et urbanisme

24-04-128

10.1 - Embauche au poste permanent d'un inspecteur en bâtiment et environnement

ATTENDU QUE Monsieur Sacha Simoneau Roy a été embauché avec une probation de 6 mois par la résolution 2023-08-235 au poste d'inspecteur adjoint en bâtiment et en environnement;

ATTENDU QUE sa probation a été complétée de façon très satisfaisante ;

Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE la Municipalité embauche de façon permanente Monsieur Sacha Simoneau Roy au poste d'inspecteur adjoint en bâtiment et environnement en date du 8 avril 2024 aux mêmes conditions que celles prévues à la résolution 2023-08-235, avec les ajustements appropriés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-04-129

10.2 - Protocole d'entente intermunicipale concernant des services d'inspection

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté une résolution numéro 2022-10-389 le 11 octobre 2022 afin de se prévaloir des services d'inspection offerts par la Municipalité de Nantes;

Il est proposé, appuyé et résolu;

QUE la Municipalité de Lambton informe la Municipalité de Nantes, par courrier recommandé, de son intention de mettre fin à l'entente intermunicipale concernant les services d'inspection, le tout tel que stipulé à l'article 9 dudit protocole signé par les parties le 1er novembre 2022

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

24-04-130

11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

24-04-131

11.1 - Regroupement des offices municipales d'habitation

ATTENDU QUE l'Office d'habitation des Appalaches, l'Office municipal d'habitation du Granit, l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière, l'Office municipal d'habitation du Sud de Lotbinière, l'Office municipal d'habitation du Nord de Lotbinière et l'Office régional d'habitation de la Nouvelle-Beauce demanderont l'autorisation de la ministre responsable de l'application de la Loi sur la Société d'habitation du Québec de se regrouper;

ATTENDU QUE ces offices ont présenté aux conseils municipaux de la Municipalité régionale de comté de la Nouvelle-Beauce, des municipalités d'Adstock, de East Broughton, de Saint-Martin, de Frontenac, de La Guadeloupe, de Lac-Drolet, de Lambton, de Laurier-Station, de Saint-Agapit, de Saint-Antoine-de-Tilly, de Saint-Augustin-de Woburn, de Saint-Benjamin, de Saint-Benoît-Labre, de Saint-Côme-Linière, de Saint-Cyprien, de Sainte-Aurélie, de Sainte-Croix, de Saint-Édouard-de-Lotbinière, de Saint-Éphrem-de-Beauce, de Saint-Frédéric, de Saint-Gédéon-de-Beauce, de Saint-Gilles, de Saint-Jacques-de-Leeds, de Saint-Joseph-de-Coleraine, de Saint-Narcisse-de-Beaurivage, de Saint-Patrice-de-Beaurivage, de Saint-Pierre-de-Broughton, de Saint-Prosper, de Saint-Sébastien, de Saint-Théophile, de Saint-Victor, de Saint-Zacharie, de Tring-Jonction, de Lotbinière, de Saint-Apollinaire, de Sainte-Agathe-de-Lotbinière, ainsi que des villes de Beauceville, de Disraeli, de Lac-Mégantic, de Saint-Georges et de Thetford Mines un projet de regroupement des 6 offices d'habitation et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

ATTENDU QUE les offices d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

ATTENDU QU'il y a lieu d'émettre pour la municipalité de Lambton une

recommandation favorable à ce regroupement;

Il est proposé, appuyé par et résolu;

QUE le conseil recommande favorablement le regroupement de l'Office d'habitation des Appalaches, de l'Office municipal d'habitation du Granit, de l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière, de l'Office municipal d'habitation du Sud de Lotbinière, de l'Office municipal d'habitation du Nord de Lotbinière et de l'Office régional d'habitation de la Nouvelle-Beauce conformément à l'article 58.1 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12 - LOISIRS, SPORTS CULTURES ET VIE COMMUNAUTAIRE

24-04-132

12.1 - Avis de motion - Règlement 24-586 décrétant la tarification en vigueur pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité de Lambton- camp de jour et service de garde

Avis de motion est donné par monsieur Roch Lachance de l'adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, du règlement #24-586 décrétant la tarification en vigueur pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité de Lambton- camp de jour et service de garde.

24-04-133

12.2 - Présentation du projet de règlement 24-586 décrétant la tarification en vigueur pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité de Lambton- camp de jour et service de garde

Présentation du projet de règlement # 24-586 décrétant la tarification en vigueur pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité de Lambton - Camp de jour et service de garde.

24-04-134

12.3 - Installation des bouées et location d'un ponton

ATTENDU QUE la Municipalité est sollicitée pour l'installation des bouées sur le Grand lac Saint-François;

ATTENDU QUE l'installation des bouées se fera par des pompiers de Lambton sous la supervision de monsieur Réjean Desgroseillers;

ATTENDU QU'il y a lieu de louer un ponton pour l'installation de ces bouées;

Il est proposé, appuyé et résolu;

QUE la Municipalité utilise les services de monsieur Réjean Desgroseillers comme contractuel afin de superviser la pose des bouées au montant de vingt et un dollars (21.00 \$) l'heure plus les taxes applicables.

QUE les pompiers de la Municipalité soient rémunérés selon les conditions applicables à ces fonctions;

QUE la Municipalité procède à la location du ponton de la Municipalité de Piopolis à raison de 50.00 \$ par jour.

QU'une partie de tous ces frais encourus soient chargées aux Municipalités limitrophes du Grand Lac Saint-François.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

24-04-135

12.4 - Acquisition d'une application pour la gestion du camp de jour

ATTENDU les besoins du camp de jour et autres activités sportives et culturelles, de centraliser les informations des participants, de gérer la présence des participants, de veiller à leur sécurité et de communiquer avec leurs familles;

Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE la Municipalité s'abonne à la plate-forme Amilia pour la gestion des besoins du camp de jour et autres activités sportives et culturelles, au coût de 99.00 \$ mensuellement, les frais de carte de crédit étant de 1% et les frais pour la formation sur la plate-forme étant de 899.00 \$ le tout plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

24-04-136

13.1 - Entente de fourniture de services relative à la protection contre les incendies

ATTENDU QUE la Municipalité a convenu d'une entente sur la protection incendie avec la municipalité de Disraeli lors de la séance du conseil du 10 octobre 2023 sous le numéro de résolution 23-10-282

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le nom des signataires de la présente entente;

Il est proposé, appuyé et résolu;

QUE monsieur Ghislain Breton, maire et madame Maryse Champagne, directrice générale et greffière trésorière par intérim soient les deux personnes autorisées à signer le protocole d'entente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

24-04-137

13.2 - Avis de motion - Règlement 24-585 portant sur l'établissement d'un service de sécurité incendie et abrogeant le règlement 06-309

Avis de motion est donné par monsieur Pierre Couture de l'adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, du règlement 24-585 portant sur l'établissement d'un service de sécurité incendie et abrogeant le règlement 06-309.

24-04-138

13.3 - Présentation du projet de règlement # 24-585 portant sur l'établissement d'un service de sécurité incendie et abrogeant le règlement 06-309

Présentation du projet de règlement # 24-585 portant sur l'établissement d'un service de sécurité incendie et abrogeant le règlement 06-309.

14 - LÉGISLATION

24-04-139

14.1 - Adoption du règlement no 24-584 modifiant le règlement de zonage no 09-345 afin d'autoriser les logements intergénérationnels

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton a entrepris la modification de certaines dispositions de son règlement de Zonage no 09-345 ;

ATTENDU QUE la loi établit la procédure à suivre pour permettre l'adoption et l'entrée en vigueur de tel règlement ;

Il est proposé, appuyé et résolu

QUE le conseil de la Municipalité de Lambton adopte le règlement suivant :

RÈGLEMENT No 24-584 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE No 09-345 AFIN D'AUTORISER LES LOGEMENTS INTERGÉNÉRATIONNELS, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

QUE conformément à l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ledit projet de règlement soit transmis à la M.R.C. du Granit pour son entrée en vigueur ;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15 - CONTRIBUTIONS

16 - CORRESPONDANCE

Le courrier reçu durant le mois de mars 2024 a été remis aux élus.

24-04-140

17 - VARIA

24-04-141

17.1 - Mise en place d'une stratégie de stations de lavage et descentes de bateaux automatisées au Grand Lac Saint-François

ATTENDU QUE les Municipalités faisant partie de la Coopération intermunicipale GLSF travaillent à la mise en place d'un projet dans le cadre d'une stratégie de stations de lavage et descentes de bateaux automatisées au Grand Lac-Saint-François;

ATTENDU QUE la réalisation de ce projet passe par l'évaluation de la situation et la réalisation d'un plan global pour l'implantation d'un système de contrôle et de stations de lavage autour du lac;

ATTENDU QUE le coût estimé pour la réalisation de cette étude est de 30 000.00 \$ plus taxes;

Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE la Municipalité consente à déboursier sa part prévu à la réalisation de cette évaluation, soit un montant maximum de treize mille cinq cent cinquante-quatre dollars (13 554.00 \$) représentant 45.18% des coûts.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

24-04-142

17.2 - Certificat de la procédure d'enregistrement - Règlement 24-583 décrétant des travaux de rénovations du presbytère à Lambton et autorisant un emprunt pour en payer le coût

ATTENDU le règlement 24-583 décrétant des travaux de rénovations du presbytère à Lambton et autorisant un emprunt pour en payer le coût;

Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE le conseil municipal a reçu de la directrice générale et greffière-trésorière intérimaire, le dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement du règlement 24-583 décrétant des travaux de rénovations du presbytère à Lambton et autorisant un emprunt pour en payer le coût au montant cinq cent treize mille sept cent trente-six dollars et soixante-six (513 736.66 \$) à ces fins et qui s'est terminé le 9 avril 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-04-143

17.3 - Remplacement et plantation de cèdres au 50 rang St-Michel

ATTENDU QUE la Municipalité a effectué des travaux pour le remplacement d'un ponceau dans la servitude de drainage à la hauteur du 50 Rang St-Michel;

ATTENDU QUE les travaux ont occasionnés des bris à la haie de cèdres au 50 Rang St-Michel;

IL EST EN CONSÉQUENCE

Proposé, appuyé et résolu

QUE le conseil accepte de remplacer les cèdres endommagés sur la propriété au 50 rang St-Michel

QUE le conseil municipal accepte la soumission de Paysages François Lessard pour le remplacement et la plantation de 6 cèdres cultivés de 14' de haut au montant de cinq mille huit cent cinquante dollars et 58 (5 850.58\$) plus taxes

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Des personnes présentes dans l'assistance s'adressent au Conseil municipal.

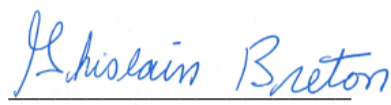

24-04-144

19 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé Roch Lachance, appuyé Pierre Couture et résolu:

QUE la séance soit levée, il est 20h35


ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ghislain Breton
Maire

Maryse Champagne
Directrice générale et greffière trésorière par intérim

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT - Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.



Maryse Champagne
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

Je, Ghislain Breton, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Ghislain Breton
Maire